

CHINE

Le célèbre dissident Wei Jingsheng doit être jugé mercredi

Index FI: FI 17/106/95

Le procès du dissident chinois le plus connu, qui doit débiter mercredi, ne sera qu'une parodie de justice si Wei Jingsheng ne dispose pas de moyens adéquats pour assurer sa défense, a déclaré Amnesty International lundi 11 décembre 1995. L'Organisation a demandé à nouveau la libération immédiate du prisonnier.

« Après des mois d'incertitude, la précipitation avec laquelle cette affaire est soumise aux tribunaux ainsi que les manœuvres utilisées pour lier les mains de l'accusé suscitent des doutes quant à l'issue de ce procès avant même qu'il n'ait commencé », a ajouté Amnesty International.

Alors que Wei Jingsheng se trouvait en détention provisoire depuis dix-neuf mois sans avoir été inculpé, le déroulement de son procès a été accéléré, prenant moins de deux semaines. Sa famille n'a disposé que de quelques jours pour désigner un avocat. En date du 11 décembre, il semble que ni l'avocat ni les proches n'aient reçu copie de l'acte d'accusation ou été autorisés à voir l'accusé.

Wei Jingsheng doit être jugé mercredi 13 décembre, à l'issue de ce que les autorités chinoises ont qualifié de « procès public ». Il semble qu'il sera autorisé à assurer sa propre défense, et les autorités ont affirmé que cette partie du procès serait ouverte au public et aux journalistes étrangers. Plusieurs avocats étrangers de renom ont offert d'assurer la défense de Wei Jingsheng. Mais selon un communiqué de l'agence de presse Reuters diffusé aujourd'hui, Chen Xiong, porte-parole du tribunal, aurait déclaré qu'en tant que ressortissant chinois, Wei Jingsheng n'a pas le droit de faire appel à un avocat étranger.

Le Parquet de Beijing a officiellement inculpé Wei Jingsheng le 1^{er} décembre 1995. Le 3 décembre, le tribunal a recommandé à la sœur de l'accusé, Wei Ling, de lui chercher un avocat et l'a informé que le procès aurait lieu dans un délai de deux semaines. La famille n'a eu ainsi que quelques jours pour trouver un avocat et préparer la défense du dissident, qui faisait face à la grave inculpation de « participation à des activités visant à renverser le gouvernement ». En outre, la famille n'aurait été informée que le 8 décembre que le procès aurait lieu le 13 du même mois.

Wei Jingsheng est incarcéré au centre de détention de Banbuqiao dans la prison n°1 de Beijing (Pékin). Sa famille n'a pas été informée avec précision des charges retenues contre lui.

Amnesty International considère que Wei Jingsheng est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression et d'association. Elle demande sa libération immédiate et inconditionnelle et exhorte la communauté internationale à protester contre l'impossibilité dans laquelle Wei Jingsheng a été mis de préparer correctement sa défense, faute de temps et de moyens.

Rappel des faits

Wei Jingsheng a été officiellement arrêté le 21 novembre 1995, après dix-neuf mois de détention arbitraire et illégale. Le chef d'accusation retenu contre lui, « participation à des activités visant à renverser le gouvernement », est vague, et les autorités n'ont pas prouvé qu'il ait été impliqué dans une quelconque activité pouvant être légitimement considérée comme une infraction pénale en vertu des normes internationales.

Âgé de quarante-quatre ans, Wei Jingsheng a "disparu" en garde à vue après avoir été arrêté le 1^{er} avril 1994. Il a été détenu au secret, dans un endroit inconnu – probablement dans la banlieue de

Beijing – avant d'être finalement inculpé. Pendant plus de dix-neuf mois, ses proches n'ont pas été autorisés à le voir ni informés des raisons de son arrestation. Sa longue détention sans inculpation contrevient à la législation chinoise, qui prévoit que nul ne devrait être détenu plus de dix jours sans être inculpé.

Wei Jingsheng avait bénéficié d'une libération conditionnelle en septembre 1993, après avoir purgé quatorze ans et demi de la peine de quinze ans d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné en 1979 pour « actes contre-révolutionnaires ». Il a été arrêté à nouveau en avril 1994, dans le cadre de la vague de répression lancée à cette époque contre les dissidents à Beijing. Le 7 avril 1994, les autorités auraient déclaré au père de Wei Jingsheng que son fils avait « transgressé les règlements relatifs à la liberté conditionnelle », alors que son arrestation est intervenue après l'expiration des six mois qui lui restaient normalement à purger.